



# SRI LANKA

DÉLAI CONSULAIRE 5 JOURS

## JOINDRE À TOUTE DEMANDE DE VISA

Passeport original signé valable 6 mois.

Copie carte de séjour requise pour les étrangers

2 Photos 4,5 x 3,5 cm (pas de photocopie ni de photo scannée) de moins de 3 mois

1 [Formulaire](#) (A remplir avec précision toutes les rubriques)

1 Billet d'avion A/R

## EN AFFAIRE FOURNIR EN SUS

1 Lettre de société qui doit mentionner, le but du voyage, les dates et la durée du séjour, les coordonnées de la société visitée ainsi que la mention de prise en charge des frais de séjour.

1 Lettre d'invitation officielle émise par le service d'immigration Sri-Lankaise.

## VALIDITÉ DU VISA

Visa valable de 1 à 3 mois date d'émission

## FRAIS CONSULAIRES

Visa simple

63 €

## OBSERVATIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour les séjours de 30 jours maximum, il faudra obtenir avant le départ une autorisation électronique (ETA) délivrée en ligne sur le site [www.eta.gov.lk](http://www.eta.gov.lk), au prix de 50\$ par personne et par ETA.

30/08/2017